

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2023

Séance du : 16 octobre 2023

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N°23_48DL

Objet : Autorisation de Programme et Crédits de paiement (AP/CP) – Budget Principal 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 16 octobre, à 09h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;
Constatant que le quorum est atteint ;

Il est exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2021-29 du 22/06/2021 relative à l'adoption de la nomenclature M57 au 01/01/2022,

Vu la délibération n° 2021-30 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu les délibérations n° 23-21DL et 23-22DL du 04/04/2023 relatives aux Autorisations de Programme et Crédits de Paiement,

Considérant la nécessité de créer et de réajuster les autorisations de programme (AP) et crédit de paiement (CP) pour les programmes de travaux d'intégration dans l'environnement du réseau de distribution publique d'énergie électrique conformément à l'Article 8 du contrat de concession signé avec ENEDIS, ainsi que les travaux de renforcement, d'extension, d'enfouissement et de sécurisation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique du programme d'électrification rurale du Facé.

Monsieur le Président rappelle que le syndicat a approuvé ce principe afin de permettre une gestion budgétaire plus rigoureuse et appropriée pour des opérations pluriannuelles.

Les dépenses seront financées par les subventions, la récupération de la TVA auprès des services fiscaux (gestion du réseau public d'électricité hors du champ de la TVA – délibération 2021-02 du 9/03/2021) et l'autofinancement.

Il est proposé au Comité d'approuver la liste ces AP/CP suivante :

N° OPERATION	Villes	A.P votées en 2023	AP nouveaux de 2023	AP total en 2023	CP 2023 / 2024			
					CP ouverts au BP 2023	CP nouveaux de 2023	CP total 2023	CP ouverts 2024
2022 ENV 054	Berre l'Etang	10 000,00	240 000,00	250 000,00	5 000,00	95 000,00	100 000,00	150 000,00
2023 ERA 069	ALLEINS	0,00	34 331,00	34 331,00	0,00	17 165,50	17 165,50	17 165,50
2023 ERA 070	VERQUIERES	0,00	56 360,00	56 360,00	0,00	28 180,00	28 180,00	28 180,00
2023 ERC 053	EYGALIERES	0,00	84 500,00	84 500,00	0,00	42 250,00	42 250,00	42 250,00
	TOTAL	10 000,00	415 191,00	425 191,00	5 000,00	182 595,50	187 595,50	237 595,50

Le Comité Syndical après avoir oui l'exposé et après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'approuver la création et le réajustement des AP/CP relative à la réalisation des travaux d'intégration dans l'environnement du réseau de distribution publique d'énergie électrique conformément à l'Article 8 du contrat de concession signé avec ENEDIS, ainsi que les travaux de renforcement, d'extension, d'enfouissement et de sécurisation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique du programme d'électrification rurale du Facé

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à engager les dépenses relatives à ces opérations, à hauteur de l'Autorisation de Programme et mandater les dépenses afférentes,

Article 3 : De Préciser que les Crédits de Paiement de 2023 sont inscrits à la Décision Modificative n° 1 de 2023,

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits

Le Président,



Didier KHELFA